

Date de la Convocation

15 mars 2024

Date de l’Affichage

15 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 3

Objet de la délibération

**Délibération sur
l’autorisation donnée au
Maire pour demander la
DETR 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2024-12 SEANCE DU 22 mars 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,

M. Philippe BARRAULT, **Adjoint au Maire**,

M. Daniel MATHE, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme Pascale BACQUET, Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS REPRESENTES

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

Mme Fabienne COLIN-FAURE représenté par M Thierry SEGURA

M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 20/12/2023 accordant au Maire délégation pour solliciter des **subventions Etat** ;

Après avoir entendu l’exposé du Maire concernant « la création d’un pôle services intégrant le centre technique municipal, 2 bornes publiques de recharge de véhicules et une aire de jeux pour enfants » pour un montant hors taxe de 650 000,00 € au taux de financement demandé de 53,80 %.

Après avoir pris connaissance des conditions d’obtention des **subvention Etat** – exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

A l’unanimité,

ADOPTE l’opération de « création d’un pôle services intégrant le centre technique municipal, 2 bornes publiques de recharge de véhicules et une aire de jeux pour enfants » pour un montant de

650 000,00 euros hors taxe (HT) soit 780 000,00 € toute taxe comprise (TTC) au taux de financement demandé de **53,80 %** ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de **subvention Etat** dans le cadre de la programmation 2024 ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- Montant autres subventions 170 300,00 € contrat départemental CoR Contrat Rural avec un taux à **26,20 %**

Taux total de subvention de **80 %** pour un montant total de 520 000,00 €

- Emprunts 100 100,00 € correspondant à 15,40 %

- Fonds propres 29 900,00 € correspondant à 4,60 %

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024, article 203 – article 211 section investissement ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait à BOISSETTES le 22 mars 2024

Secrétaire de séance,
Mme Florence DECHELLE



Le Maire,
Thierry SEGURA

